DELEGATION DE LA COMMISSION
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
A LA CONFERENCE TARIFATRE DU GATT

Gonève, lo 8 juillot 1961 CDE/GATT-676/61

SECRET

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DU GATT 1960/61

Concossions tarifairos demandóos par la CEEE au Cambodgo

Noto oxplicative

La listo ci-jointo dos concossions tarifaires que la Communauté Economique Européenne demande au Cambedge représente un inventaire des produits pour lesquels, seit une réduction, seit une consolidation des taux actuels du tarif cambedgien est demandée. Le but de cette liste est de denner à la délégation du Cambadge une indication sur l'intérêt que la Communauté attache à des concessions sur ces produits.

La délégation de la Communauté rappelle qu'elle n'entend pas exiger de la part du Cambodge une réciprocité complète au cours des négociations. C'est pour cette raison que la Communauté Economique Européenne s'est abstenue de chiffrer ses domandes et s'est contentée d'indiquer les cas où elle propose une consolidation.

DELEGATION DE LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTE MOONOMIQUE EUROPEEMME A LA CONFERENCE TARIFAIRE DU GATT

Gonève, le 8 juillet 1961 CEL/GATT-676/61

SICRIT

NEGOCIATIONS: TARIFAIRES DU GATT 1960/61

Concossions tarifaires demandées par la CEL au Cambodge

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuol du droit	Taux demandé
04.02.01	Lait ot crèmo de lait, conservés, con- centrés ou sucrés - Lait		
•	- A l'état liquide ou pâteux	13 %	consol.
04.02.02	- A l'état solido	13 %	consol.
22,01.02	Eau, caux minéralos, caux gazeusos, glace et noigo - Eaux minéralos naturellos	15 %	consol.
22,01,03	- Eaux minéralos artificiollos, oaux gazousos, non aromatisées ni sucrées	20 %	consol.
22,05,01	Vins do raisins frais: moûts do raisins frais mutés à l'alcool (y compris los mistelles) - Vins (autros quo los vins do liquour ot assimilés et los vins moussoux) provonant exclusivement de la formentation des raisins frais ou du jus de raisin frais, présentés: - In bouteilles, flacens, cruchens, fiasques ou contenants analogues, d'une contenance de 5 l eu meins	50 <i>%</i>	
22,05.02	- Autromont, titrant on alcool acquis - 159 ou moins	50 %	
22,05.06	- Vins moussoux	70 %	
22,09.02	Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80°; caux-de-vio, liqueurs et autres beissons spiritueuses; préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication de beissons - Baux-de-vio - Naturellos de vin ou de marc de		
-	raisin.	70 %	

"No de la position tarifaire	Désignation dos produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
22.09.07	- Liqueurs et préparations alcooliques - Autres	70 %	
25,23,01	Cimonts hydrauliques (y compris les cimonts non pulvérisés dits "clinckors") môme colo- rés	25 %	
28.19.01	Oxydo de zinc, poroxyde de zino - Oxydo do zinc (blanc de zinc)	20 %	
28.37.01	Sulfitos ot hyposulfites - Sulfites - De sodium	20 %	
28.38.01	Sulfatos ot aluns, porsulfatos - Sulfatos - Do sodium	20 %	
28.38.07	- D'aluminium	20 %	
28,56,03	Carburos (carburos do silicium, de boro; carburos métalliquos etc.) - do calcium	20 %	
29.11,01	Aldéhydos, aldéhydos-alcools, aldéhydos- éthors, aldéhydos-phénols ot autros aldéhydos à fonctions oxygénéos simplos ou comploxes - Aldéhydos - Acycliquos - Méthanal et triométhylène	20 %	consol.
29.14.01	Monoacidos, leurs anhydridos, halogénuros, péroxydos ot péracidos, leurs dérivés halo- génés, sulfonés, nitrés, nitrosés - Monoacidos acycliquos saturés - Acido formiquo, ses sols ot ses esters	20 %	oonnol.
29.14.02	- Acido acétiquo - Acido acétiquo	20 %	
30,03.01	Médicamonts pour la médocine humaine ou vétérinaire - Non conditionnés pour la vonte au détail	20 %	consol.
30.04.01	Ouatos, gazos, bandos ot articlos analoguos (pansements, sparadraps, sinapismes, etc.) imprégnés ou recouverts de substances pharmacoutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales ou chirurgicales, autres que les produits visés par la		
	noto III du chapitro	15 %	ochsol.

	tarpostation of the state of the contract of t	**************************************	
`No do la position tarifairo	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
30.05.01	Autres préparations étarticles pharma- coutiques - Catguts et autres ligatures stériles pour sutures chirurgicales, laminaires stériles et hémostatiques résorbables stériles	15 %	consol.
30,05.02	- Préparations opacifiques pour examens radiographiques; réactifs de diagnostics conçus pour être employés sur le patient (à l'exception de ceux compris dans le No. 30.02)	15 %	ounsol.
30.05.03	- Cimonts et autres produits d'obtura- tion dentaire	25 %	consul.
30.05,04	- Troussos et boîtes de pharmacie gar- nies, pour seins de promière urgence	25 %	o.msol.
32.07.03	Autros matièros colorantes; produits in- organiques du gonre de ceux utilisés commo "luminophoros" - Pigmonts à baso de sulfure de zine (lithopone et similaires) d'exyde de titane, de sels de cadmium, de forre- cyanures ou de forricyanures	20 <i>%</i>	
32.07.07	- Autros	20 %	
32.09.01	Vornis; peintures à l'eau et pigments à l'eau préparés, du genre de ceux utilisés peur le finissage des cuirs autres peintures pigments broyés à l'huile, à l'essence, dans un vernis eu dans d'autres milieux du genre de ceux servant à la fabrication de peintures; teintures présentées dans des formes eu emballages de vente au détail; feuilles à marquer au fer		
30.06.00	- Pigments broyés, du genre de coux visés ci-centre	20 %	
32.09.02	- Vornis	30 %	
32.09.04	- Pointuros - Pointuros à l'oau ot pigments à l'oau préparés, du gonro do coux utilisés pour le finissage des cuirs	30 %	
32.09.05	- Autros pointures	30 %	
			\$

No do la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
32.09.06	- Teintures présentées dans des formes ou emballages de vente au détail - A l'état liquide - Sans alcool	30 %	
32.09.07	- Avec alcool	30 %	
32.09.08	- Autros	30 %	
33.01.01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes et résincides - Huiles non déterpénées - Essence de jasmin, de rese	50 %	
33.01.02	A'Diaiguillos de pin, d'anis, d'aspic, do badiano, de bay de bergamete, de bois de roso, de cajeput, de canelle, de carvi, de cassie, de cédrat, de cèdre, de citron, de citronelle, de coriandre, de cumin, d'oucalyptus, de foncuil, de flours d'oranger, de gaïac, de genièvre, d'iris, de lavande, de lavandin, de limette, de linalee, de macis, de mandarine, de marjolaine, de menthe (Pouliet et autres), de meutarde, de museade, de myrte, de néroil, d'origan, de pamplemeusse, de patchouli de petit grain, de romarin, de rue, de santal, de sassafras, de sauge, de serpolot, de shiu, de thym, de verveine, de vétyver; essences de camphre, de cananga, de geranium Bourbon, de géranium resat, de lomen-grass, de palmaresa, d'ylang-ylang, de girefle, de niaeuli, d'orange deuce (Portugal), d'orange amère (bi-garade), etc.	50 <i>%</i>	
33,01.03	- Huilos déterpénéos	50 %	
33.01.04	- Résinoïdos	50 %	
33,06.02	Produits de parfumerio ou de teilette pré- parés et cosmétiques préparés - Parfums (extraits, letions, eaux de teilette, etc.) - Liquides	90 %	
	- Alcooliquos	· ' .	
33.06.04	- Crèmos à rasor, dontifricos	50 %	
33.06.05	- Autros - Non alcooliques	90 %	
		- /	

No do la position tarifaire	Désignation dos produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
34.01.03	Savons, y compris les savons médicinaux - Savons de toilette ou de parfumerie, présentés - Un morceaux frappés	70 %	
34.01.04	- Autrement (en bâtons boudinés, poudres, pâtes, liquides, etc.)	70 %	
34.01.05	- Savons médicinaux	30 %	consol,
37.02.01	Pellicules sonsibilisées, non impressionnées, porforées ou non, en rouleaux ou en bandes	60 %	
37.03.01	Papiers cartos ot tissus sonsibilisés, non improssionnés, ou impressionnés mais non dévoloppés	40 %	
37.08.01	Produits chimiques pour usages photogra- phiques y compris los produits pour la production de la lumière éclair	40 %	
40.10.01	Courroios transporteuses ou do trans- mission en caoutchouc vulcanisé non durci	40 %	
40.11.03	Bandagos, pnoumatiquos, chambro à air ot "flaps", on caoutchouc vulcanisé, non durci, pour roucs de tous genres - Chambros à air - Autres	40 %	
40,11,05	- Pneumatiques, y compris cour no nécessi- tant pas de chambre à air - Autres	40 %	
40.14.01	Autros ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci	40 %	
48,16.03	Boîtos, sacs, pochettos, cornets et autros omballages en papior ou carton - Emballages en carton	30 %	
48,17,01	Cartonnages de bureau, de magasin et simi- laires	30 %	consol.
48,18.01	Rogistros, cahiors, carnots (do notos, do quittancos et similairos), bloc notos, agondas, sous main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres) articles scolairos, de bureau ou de papeterie, en papier ou carton, albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton - Rogistros, blocs, carnots, piqures et		
	cahiors	40 %	consol.

No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
48.18.02	- Reliures (à feuillets mobiles ou autres)	40 %	consol.
48.18.03	- Albums pour échantillonnagesou pour collections	40 %	consol.
48.18.04	- Agondas (do poche ou de bureau)	40 %	consol.
48.18.05	- Autres (cartonnages pour écoliers, sous- main n'ayant pas le caractère de conte- nants cartons à dessin, chemises et cou- vertures à dessiers, classeurs, custodes, couvre-livres, liseuses, etc.)	40 %	consol.
48.19.01	Etiquettes de tous genres, en papior ou car- ton, imprimées ou non, avec ou sans illustra- tions, même gommées	30 %	consol.
48.21.01	Autros ouvrages en pâte à papior, papior, carton ou ouate de cellulose - Papier dentelle et papier broderie	30 %	consol.
48.21.02	- Bandes pour étagères, gaufrées ou non, autros qu'en papior dentelle et qu'en papier broderie	30 %	consol.
48.21.03	- Mouchoirs, nappos et serviettes	30 %	consol.
48.21.04	- Patrons, modèles et gabarits; même assemblé	s 30 %	consol.
48.21.05	- Carcasses pour bobinages électriques	30 %	consol.
48,21,06	- Cartonnagos non dénommés ni compris aillours (plats, assiettes ot autros objets ostampés, cartons supports pour photographies otc.)	30 %	consol.
48.21.07	- Cartes statistiquos imprimées	30 %	consol.
48.21.08	- Cartos porforéos pour mécaniquos Jacquard ot similairos	30 %	compol.
48.21.09	- Flans do clichorio non matricés	30 %	consol,
48.21.10	- Filtres conditionnés	30 %	consol.
48.21.11	- Joints et articles similaires	30 %	consol.
48.21.12	- Abat-jour	30 %	consol.
48.21.13	- Ouvrages en papior ou carton goudronnés, bitumés ou asphaltés, non dénommés ni compris ailleurs	30 %	oorisol.
48,21.14	- Objets moulés en pâte à papier, non dénommés ni compris aillours	30 %	consol.
48.21.15	- Ouvragos en ouate de celluloso, autros que les mouchoirs, nappos et serviettes	30 %	comsol.
48.21.16	- Autres	30 %	consul.

		•	
No de la position tarifaire	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux demandé
[^] 50.07.01	Fils do soie, do bourre de soie (de schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette) conditionnés pour la vente au détail	30 %	consol.
50.09.01	Tissus de soie ou de bourre de soie (de schappe)	70 %	
51.04.01	Tissus do fibres textiles synthétiques continues	70 %	
51.04.02	Tissus de fibres textiles artificielles continues	70 %	
55.06.01	Fils do coton, conditionnés pour la vonto au détail	20 %	congol.
55,07.01	Tissus do coton à point de gazo - Contonant au moins 85 % en poids de coton	40 %	consol.
55.07.02	- Autros	70 %	
55.08.01	Tissus do coton bouclés du gonre épongo	40 %	consol.
55.09.01	Autros tissus do ooton - Contonant au moins 85 % on poids do coton - Ecrus, décrués, crémés ou blanchis	40 %	cohsol.
55.09.02	- Toints, fabriqués avoc dos fils de diversos coulours	40 %	consol.
55.09.03	- Imprimés ou similairos (présontant des motifs obtonus par pointuros, par application de tontissos ou autromont)	40 K	consol.
55.09.04	- Tissus à armures nid d'aboilles, coil de pordrix ou similaires. Piqués et rops	40 %	consol.
55.09.05	- Basins, damassés ot similaires, posant au moins 140 g au m ²	- 40 %	consol.
55.09.06	- Tissus brochés ou brochés au lancé	40 %	в
55.09.07	- Autros	70 %	
56.07.01	Tissus do fibros toxtilos synthétiquos ou artificiollos discontinues - Tissus do cos fibros toxtilos synthé- tiquos	70 %	
56.07.02	- Tissus do cos fibros toxtilos artifi- ciollos	70 %	

No de la position tarifaire	Désignation dos produits	Taux actuel lu droit	Taux demandé
58.08.01	Tullos et tissus, à mailles nouées filet unis		
50 oc oc	- Tullos (moustiquaires)	40 %	
58.08.02	- Tullos et tissus à mailles nouées (filot)	70 %	
61.06.01	Châlos, écharpes, foulards, cache-nez, cacho-cols, mantilles, voiles, violettes et articles similaires	50 %	
69.10.01	Eviors, lavabos, bidots, cuvottos de water- closots, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques	30 %	consol.
70.07.01	Vorro coulé ou laminé ot "vorre à vitros" (doucis ou polis ou non), découpé do forme autro que carrée ou roctangulaire, ou bion courbés ou autroment travaillés (biseautés, gravés, etc.); vitrages isolant à parois multiplos; vorres assemblés en vitraux	30 %	consol.
70.08.01	Glacos ou verros de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de doux ou plusieurs fouilles contro-collées	30 %	
70,11,01	Ampoules et enveloppes tubulaires en verre, euvertes, non finies, sans garnitures pour lampes, tubes et valves électriques et similaires	30 %	consol.
70.14.01	Vorrorie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune	30 %	
70.15.01	Vorros d'horlogerie, de lunotterie commune ot analogues, bombés, cintrés et similaires, y compris los boules crouses et les segments	30 %	consol.
70.16.01	Pavés, briquos, carreaux, tuilos ot autros articles en verro coulé ou moulé, mômo armé, pour le bâtiment et la construction; verro dit multi-cellulaire ou verre mousse on blocs, panneaux, plaques et coquilles	30 %	
70.18.01	Vorro d'optiquo ot éléments en verre d'op- tique et de lunetterie médicale, autres que les éléments d'optique travaillés optiquement	30 %	consol.
om 73.10.01	Barros on for ou acier obtonues ou parachovées à froid	20 %	
73.14.01	Fils do for ou d'acier, nus ou revêtus, à l'exception des fils isolés pour l'électri- cité	20 %	

No de la position tarifaire		Taux actuel u droit	Taux domandé
73.27.01	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de for ou d'acier	20 %	
83.01.01	Sorrures (y compris les formoirs et montures- formoirs comportant une serrure), verrous et cadonas, à clef, à secret ou électriques, et lours parties, en métaux communs; clofs (achevés ou non) pour ces articles, en métaux communs	30 %	
83.02.01	Garnitures, ferrures et autres articles simi- laires en métaux communs, pour moubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carressories, articles de solleries, malles, coffres, coffret et autres euvrages de l'espèce; patères, porte- chapeaux, supports, consoles et articles simi- laires, en métaux communs (y compris les fermo- portes automatiques)	1	
ex 84.06.01	motours jusqu'à 50 cm ³	25 %	
84.11.06	Pompes, moto-pompos ot turbo-pompos à air ot à vides; compresseurs, moto-compresseurs et turbo-compresseurs d'air ot d'autres gaz; générateurs à pistons libres; ventilateurs et similaires - Ventilateurs (autres que ceux du No 85.06), lours parties et pièces détachées	20 %	oonsol.
84.22.05	Machinos ot appareils do lovage, do chargoment, do déchargement ot de manutention (ascenseurs, skips, treuils, crics, palans, grues, ponts roulants transporteurs, téléphériques etc.) à l'exclusion des machines et appareils du No. 84.23 —Pents-roulants, portiques et bardours, "transbordeurs de wagens, enfourneuses, défourneuses, strippeurs, peusseuses, monorails et birails de manutention	25 %	
84.24.06	Machines, appareils of ongine agricolos of horticules pour la préparation et le travail du sol et pour la oulture, y compris les rouleaux pour pelouses et terrains de sports Autres (horses autres que les "horses canadiennes", rouleaux, etc.)	20 %	
			,

No de la		Taux	Taux
position tarifairo	Désignation dos produits	actuel du droit	domandé
84.25.06	Machinos, apparoils ot ongins pour la récolte et lo battage des produits agricoles; prosses à paille et à fourrage; tendeuses à gazon, tarares et machinos similiares pour le nottoyage des grains, tricurs à couf, à fruits et autres produits agricoles, à l'exclusion des machines et appareils de mineterie du No 84.29. - Autres	20 %	
84.29.01	Machinos et apparoils et engins pour la minotorie et le traitement des céréales et légumes socs, à l'exclusion des machines, apparoils et engins du type fermier - Machines, apparoils et engins de minotorie pour la préparation de grains avant mouture (triage, nettoyage, criblage, calibrage, brossage, épointage, épierrage, lavage, mouillage, etc.)	20 %	
84.35.03	Machinos et apparoils pour l'imprimorio ot los arts graphiques, margours, plicusos et autros apparoils auxiliairos d'imprimorio - Machinos et apparoils pour l'imprimerio et los arts graphiques - Autros	20 %	consol.
84.45.26	Machinos-outils pour le travail des métaux et des carbures métalliques autres que celles des No 84.49 et 84.50 - Autres - Machines à tréfiler, à dresser, à plier, à cambrer le fil, à fabriquer les resserts à tisser les grillages et teiles métal-liques et autres machines pour le travail des métaux en fils	, in the second	
84.51.01.	Nachinos à écriro no comportant pas do dispositif do totalisation, machinos à authontifior los chèques - Nachinos à écriro proproment dites	25 %	
84.51.02	- Autros machinos (à cryptographior, à écrire la musique, à écrire pour avougle, à sténographior ou sténotypor, à écrire à navettos interchangeables, etc.) y compris les machines à authentifier les chèques	25 %	
ox 84.63.01	Poulios ot volants on fonto, for, acier	25 %	

No do la position tarifairo	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
85.01.01	Machinos génératrices, motours et con- vertisseurs rotatifs; transformatours et convertisseurs statiques (rodres- sours, etc.) bebinos à réaction (ou de réactance) et selfs - Machines génératrices, motours (mêmo avoc réducteur, variatour ou multi- plicateur de vitesse) et convertis- sours potatifs	25 %	
85,04,01	Accumulateurs électriques - Accumulateurs	25 %	
85.04.02	- Partios et piècos détachéos	25 %	
85.06.01	Apparoils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domostique, définis à la note III du présent chapitre - Ventilateurs d'appartements	30 %	
85.12.04	Chauffe-oau, chauffe-bains et thormo- plongours électriques; apparoils élec- triques pour le chauffage des locaux et pour autre usage similaire, apparoils électrothermiques pour la coiffure (sèche-chevoux, appareils à friser, chauffe-fors à friser, etc.), fors à repasser électriques, apparoils électre- thermiques pour usages domostiques, résistances chauffantes, autres que colles du No 85.24 Fers à repasser électriques	30 %	
ox 85.13.01	Apparoils dispositifs pour télégraphio ot téléphonie	20 %	oonuol.
85,15,01	Apparoils do transmission ot do récoption pour la radiotéléphonie et la radiotélégraphie; apparoils d'émission et do récoption pour la radiodiffusion et apparoils de télévision, y compris les récopteurs combinés avec un phonographe et les apparoils de prises de vue pour la télévision; apparoils de radioguidage, de radiodétection, de radiosendage et radiotélécommande — Apparoils émetteurs et appareils émetteurs—récopteurs de radiotéléphonie, radio-télégraphie, radiodiffusion et		
	télévision	20 %	consol.

No do la position tarifairo	Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
ex 85.23.01	Fils isolés pour l'électricité avec enveloppo métallique ou avec caoutchouc naturol	25 %	consol.
85.20.01	Lampos et tubes électriques à incandes- congo ou à décharge pour l'éclairage ou los rayons ultraviolets ou infrarouges; lampos à arc; lampos à allumage électrique utili- sées en photographie pour la production de la lumière-éclair - Lampos et tubes à incandescence	25 %	
85,20,02	- Lampes et tubes à décharge (y compris les tubes fluorescents)	25 %	,
87.01.01	Tractours, y compris los tractours trouils	20 %	consol.
87.02.03	Voituros automobilos à tous motours pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises - Voitures pour le transport des personnes - Voitures particulières d'un cylindrée de 901 à 2180 cm ³	38 %	
87,02.04	- Voitures particulières d'um cylindrée de 2181 cm ³ ou plus	45 %	
87.03.01	Voituros automobilos à usagos spéciaux autres quo pour le transport proproment dit, tollos quo : voituros-dépannouses, voituros-pompos, voituros-échellos, voituros-balayouses, voituros-chasso-noigo, voituros-épandouses, voituros-gruos, voituros-projecteurs, voitures atoliors, voitures-radiologiques, voituros-oxpositions et similaires	- 30 %	consol.
87.05.01	Carrossorios dos véhiculos automobilos ropris aux Nos 87.01 à 87.03 inclus, y compris los cabinos et los châssis-coques nus - Pour lo transport des personnes	30 %	consol.
87.06.01	Partics, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux Nos 87.01 à 87.03 inclus - Partics et équipement de carrossorie	30 %	
			22
	•	ł	- 13 -

No de la position tarifairo	Désignation des produits	Taux actuol du droit	Taux domandé
87.06.02 87.06.04	- Partios, piècos détachées, accessoires do chassis - Cadros sur roues et châssis-coques (sans meteur) sur roues avec eu sans dispositifs de freinage - Organes de transmission - Boîtes de vitesse, démultiplicateurs	30 %	
	ot surmultiplicatours, mécaniquos éloctro-magnétiques ou autres et lours pièces détachées	30 %	
87.06.06	- Autros ot lours pièces détachées, ombrayages, garnis ou non, tubes de poussée, joints de cardan etc.	30 %	
87.06.07	- Organos de susponsion - Essioux montés sur roues, essioux non montés avec ou sans fusées et tambours, rigidos ou articulés et lours parties	30 %	
87.06.08	- Amortissours (à friction, hydrauliques, proumatiques, otc.)	30 %	
87.06.09	- Rouos ot leurs parties	30 %	
87.06.14	~ Autros	30 %	
87.09.01	Motocyclosot vélocipèdes avoc motour auxiliaire, avec ou sans sido-cars, sido-cars pour motocyclos et tous vélocipèdes, présentés isolément	30 %	consol.
87.10.01	Vólocipèdes (y compris les triporteurs ot similaires) sans moteur	30 %	
87.12.01	Partios, piècos détachéos ot accossoiros dos véhiculos ropris aux Nos 87.09 à 87.11 inclus		
	- Chassis ot ondros complets	30 %	consol.
87.12.02	- Múcanismos do rouo libro, déraillours, changomonts de vitosso et pignons	30 %	oonsol.
87.12.03	- Autros	30 %	consol.
x 90.08.01	Autros appareils photographiques pros. sans optique	40 %	; 6

No do l positio tarifai	n Désignation des produits	Taux actuel du droit	Taux domandé
90.14.0	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de nivellement, de photogramétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique bousseles, télémètres - Bousseles et télémètres	30 %	
90.14.0	- Instruments et appareils de photogram- métrie	30 %	
x 90.28.0	Autros appareils électriques de contrôle, de mesures et de vérification	20 %	consol.
91.11.0	Autros fournituros d'horlogorio – Cadrans, aiguillos, pièces de rouage	40 %	
92.11.0	Phonographos, machines à dictor et autres apparoils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tournedisques; les teurnefilms et les teurnefils avec eu sans lecteur de son - Apparoils d'enregistrement du son	40 %	
92.11.0	- Apparoils de reproduction du son	4.0 %	
92.11.0	3 - Apparolls mixtos	40 %	
92.12.0	Supports do son pour los apparoils du No 92.11 ou pour enregistrements analogues; disques, cylindres, cires bandes, films et fils, etc. préparés pour l'enregistrement du son ou enregistrés matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques	40 %	
92.13.0	Autros parties, pièces détachées et accesseires des appareils repris au No 92.11 - Aiguilles eu pointes, diemants, saphirs et autres pierres gemmes eu synthétiques	40 %	

La Délégation de la Commission de la Communauté Economique Européenne et la Délégation du Cambodge informent par la présente le Secrétaire Exécutif qu'elles ont terminé ce jour leurs négociations bilatérales. En conséquence, elles joignent à la présente deux exemplaires des deux listes de concessions sur lesquelles l'accord a été réalisé.

Signature

Signature

Au Secrétaire Exécutif de l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce Villa "Le Booage"

GENEVE

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61

Liste finale de concessions accordées par le CAMBODGE

à la

COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Seul le toxte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation dos produits	Taux du droit
04-02-01	Lait et crème de lait, conservés, concentrés ou sucrés :	13 %
3 0-03-01	- Lait à l'état liquide ou pâteux Médicaments pour la médecine humaine ou vé- térinaire :	13 70
	- Non conditionnés pour la vonte au détail	20 %
85-I3-OI	Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils télécommunication par courant porteur : - Appareils transmetteurs et appareils récepteurs pour telescripteurs ou télémingrammes ou pour téléphotographie; appareils dits "de télécomposition"; appareils de télécommunications à grande distance ou par courant porteur	20 %
85 -1 5-01	Appareils de transmission et de réception pour la radiophonie et la radiotélégraphie; appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et appareils de télévision, y compris les récepteurs combinés avec un phonographe et les appareils de prises de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosendage et radiotélécommande: - Appareils émetteurs et appareils émetteurs-	
	récepteurs de radiotéléphonie, radiotélé- graphie, radiodiffusion et télévision	20 %
87-02-03	Voitures automobiles à tous moteurs pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolleybus) ou des marchandises:	
	 Voitures pour le transport des personnes- voitures particulières d'une cylindrée de 901 à 2180 cm3 	38 %

sociulai.

Position du Tarif	Désignation des produits	Taux du droit
87-02-04	Voitures automobiles à tous moteurs pour le trans- port des personnes (y compris les voitures de sport et les trolloybus) en des marchandises :	
	- Voitures pour le transport des personnes - voitures particulières d'une cylindrée de 2181 em3 ou plus	45 %
87 - 03 - 0I	Voitures automobiles à usages spéciaux autres que pour le transport proprement dit telles que: voitures-dépanneuses, voitures-pompes, voitures-échelles, voitures-balayeuses, voitures chasse-neige, voitures épandeuses, voitures-grues, voitures-projecteurs, voitures-ateliers, voitures-radiologiques, voitures-expositions et similaires:	30 <i>%</i>
87 - 05-01	Carrosserios des véhicules automobiles repris aux 87-01 à 87-03 inclus, y compris les cabines et les chassis-coques aus :	
	- Pour le transport des personnes	30 %
87-06-0I	Parties, pièces détachées et accesseires des vé- hicules automobiles repris eux n°s 87-01 à 87-03 inclus :	
	- Partien et équipement de corressorie	30 %
90-I4-OI	Instruments of apparails do géodésio, de topogra- phio, d'arpentegs, de nivellement de photogrammétrio of d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météorologie, d'hydrologie, de géophysique; bousseles, t'lémètres;	
	- Bounnoles et télénétaes	30 %
90-14-03	Instruments of approvide de géodésie, de topogra- phie, d'expentage, de nivellement de photogrammétrie et d'hydrographie, de navigation (maritime, fluviale ou aérienne), de météccologie, d'hydrologie, de géophysique; beusseles, terémètres;	
	- Instrumenta et eppereils de photogrammétrio	30 %
90-28-02	Instrumenta et apprecila électriques ou électro- niques de mesure, de vérification, de contrôle, de régulation en d'enclyse :	
	- Instruments et appareils pour la mesure, la vérification et le contrôle de grandeurs électriques	20 %

Millau

NEGOCIATIONS TARIFAIRES DE 1960/61

Listo finalo do concessions accordées par la COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU

CAMBODGE

Soul le texte français de la présente liste fait foi

Position du tarif	Désignation des produits	Taux du droit
14.02	Matièros végétalos employées principalement pour lo rembourrage (kapok, orin végétal, orin marin et similaires), même en nappes avec ou sans support en autres matières :	
	B. autres: II. Kapok: a) brut.	exemption
40.01	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha et gommos naturellos analogues, à l'état brut (y compris le latex, stabilisé ou non):	_
	A. Caoutchouc naturel.	<pre>oxomption</pre>

AXXUUAP